

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Services

Le marché est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics (AMP) : Oui.

Ville de Villefranche-sur-Mer

Hôtel de Ville

La Citadelle - BP 7

06236 VILLEFRANCHE-SUR-MER

Tél. : 04 93 76 33 33 - Fax : 04 93 76 33 28

mairie@villefranche-sur-mer.fr

1) Description :

1.1) Type de marché de services :

Catégorie de services : 66

1.2) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Service d'assurance Annulation pour les besoins de la commune de Villefranche-sur-Mer.

1.3) Description/Objet du marché :

Service d'assurance pour la souscription de contrats d'assurance Annulation pour les besoins de la ville de Villefranche-sur-Mer.

1.4) Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestations des services :

Alpes Maritimes (06).

1.5) Division en lots : non.

1.6) Variantes prises en considération : oui.

2) Quantité ou étendue du marché :

2.1) Quantité ou étendue globale :

Solution de base : obligatoire selon description dans le cahier des charges.

2.2) Variantes imposées :

Sans objet.

2.3) Variantes libres :

Facultatives selon description dans le cahier des charges.

2.3) Durée du Marché ou délai d'exécution :

La durée du marché est de quatre ans, à compter de sa notification, au plus tôt le 15 juin 2018 et jusqu'au 14 juin 2022, avec faculté de résiliation annuelle pour l'une ou l'autre partie moyennant un préavis de 6 mois avant le 15 juin de chaque année.

3) Conditions relatives au marché :

3.1) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables :

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

Le mode de règlement du marché est le mandat administratif. Le financement se fera sur le budget de la commune en section de fonctionnement.

3.2) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché :

Groupement conjoint non solidaire en cas de groupement.

3.3) Condition de participation :

Conformément aux articles 48, 50 à 54 du décret n° 2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- 1° Lettre de candidature (DC1 ou sous forme libre) avec objet du marché, dénomination

sociale de l'entreprise, adresse, coordonnées téléphoniques et adresse de messagerie, désignation de la personne habilitée à représenter l'entreprise et pouvoirs de signature le cas échéant ;

- 2° Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat (ou DC2) n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 25 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- 3° Les documents de renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 :
 - a) des renseignements permettant d'évaluer l'aptitude à exercer l'activité professionnelle,
 - Inscription registre professionnel.
 - L'attestation d'immatriculation au registre unique des intermédiaires ORIAS pour les intermédiaires d'assurances en cours de validité.
 - b) des renseignements permettant d'évaluer la capacité économique et financière
 - Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
 - c) des renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et professionnelles du candidat.
 - Ressources humaines et techniques.
 - Des références/expérience et/ou qualifications pour des prestations de même nature datant de moins de trois années.

A l'appui de sa candidature, un intermédiaire doit nécessairement présenter une entreprise d'assurance, l'intermédiaire ne pouvant être lui-même assureur.

Dans le cadre d'une offre déposée par un intermédiaire d'assurance, ce dernier devra fournir le mandat de l'assureur l'habilitant à signer l'acte d'engagement, à percevoir les primes et éventuellement à régler les sinistres.

Tous les soumissionnaires (entreprises d'assurances et intermédiaires d'assurances) doivent se conformer aux obligations imposées par le décret n° 2016-360 en date du 25 mars 2016 et transmettre les pièces de candidature énumérées ci-dessus.

Les pièces manquantes seront réclamées aux candidats en cas de candidatures incomplètes.

4) Procédure :

4.1) Type de procédure :

Procédure adaptée (article 27 et 34 du décret n° 2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

4.2) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés comme suit :

Valeur technique de l'offre (55 %) :

- Etendue des garanties (25%),
- Montant accordé des garanties (20 %),
- Organisation du candidat et/ou du groupement (équipe dédiée, organisation interne pour l'exécution de la prestation) (10 %).

Montant de la prime (45 %).

4.3) Date limite de réception des offres

25 mai 2018 à 12 heures.

4.4) Langue pouvant être utilisé dans l'offre ou la demande de participation : Français.

4.5) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

5) Renseignements complémentaires

5.1) Les offres peuvent être soit déposées contre récépissé à l'adresse officielle du pouvoir adjudicateur, soit transmises par lettre recommandée avec accusé de réception à cette même adresse selon les modalités du cahier des charges, soit remises par voie dématérialisée.

5.3) Adresse auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus : Commune de Villefranche-sur-Mer – M. GUTKNECHT – Service des marchés publics – Tél. 04 93 76 33 13 ; Fax : 04 93 76 33 28.

5.4) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice - 33 Boulevard Franck Pilatte 06300 NICE. Tél. : 04 92 04 13 13 - Courrier électronique : greffe.ta-nice@juradm.fr

5.5) Date d'envoi du présent avis : 26 avril 2018.